

Bernard Fuchs
Route du Schuss
Le Plan du Col

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Propriétaire depuis 25 ans, nous avons pu échanger fréquemment avec les touristes fréquentant la station de ski du Plan du Col, réalisant la montée du Col d'Ornon à vélo, pratiquant la randonnée pédestre journalière ou itinérante tel que le tour du Taillefer ou l'itinéraire des Anes, les courses d'orientation, installant leur camping-car pour admirer les paysages.

Le principal motif de leur venue est que le site du Plan du Col est un lieu où la nature respire, le paysage est superbe (sans télésièges ou télécabine) , le calme règne.

En hiver, les familles sont heureuses de profiter, à faible coût, de la neige et de résider, si besoin, dans les hébergements existants, confortables (Col ou Plan du Col). Une seule remarque récurrente : l'absence de salle Hors-sac et de tables au pied de la piste débutants.

En été, la montée du col à vélo, et ceci jusqu'au col et non pas 1 km avant l'arrivée, où il existe une restauration gérée par une équipe dynamique (concerts, animations culturelles) est pratiquée par beaucoup d'étrangers logeant dans la vallée.

Présence quotidienne de camping-cars pour un ou plusieurs jours, quelques fois en grand nombre, sur l'esplanade du Plan du Col avec hélas aucune structure de stationnement à l'exception des poubelles, fontaine et WC

Pour les randonneurs, un point d'eau et WC sont les seuls aménagements mis à disposition, pas d'abris à bivouac.

Alors, si l'on veut répondre aux 12 objectifs du nouveau PLU et les respecter,

Pourquoi :

- ne pas répondre déjà aux besoins ci-dessus, en tenant compte de la pérennité de l'enneigement?
- une dépense de 1,2 MILLION d'euros (subventionnée certainement par des fonds d'organismes publics européens, nationaux, régionaux, départementaux, communaux, issus de nos impôts.....) alors que nous sommes dans des périodes sociales et financières, difficiles et restrictives ?
- installer des structures ludiques dont le fonctionnement durant 2 années n'a pas été poursuivi et ayant apporté des nuisances sonores -compresseurs- et visuelles -structures plastiques fluo- (cf : constat d'huissier du 22/08/2023 à 15h50).
- des logements insolites, utilisables qu'en période estivale, avec leurs contraintes sanitaires, alors que l'objectif du PLU est d'augmenter la population pérenne sur la commune d'ici 2035? Quel est l'objectif de la transformation des jardins du Rivier ?
- transférer des surfaces nécessaires et constructibles et du Rivier au Plan du Col ?

L'accueil et les équipements envisagés au Plan du Col nécessiteraient du personnel compétant, professionnel et diplômé (accrobranche, filets). Seront-ils au RDV ? Quel coût ? Quelles recettes?

Merci Monsieur de prendre en considération ces réflexions et questionnements,

SOYONS REALISTES ET NON UTOPIQUES !

le 25/11/2025

B Fuchs